



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2023_058_PM

Objet : Fête des terrasses le samedi 1^{er} juillet 2023

Le Maire de la Commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, 2212-2, 2213-1, 2213-2 et les suivants,

Vu le code de la route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-28, ainsi que l'article R.417-10,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant la volonté des commerçants de la commune de Mallemort d'organiser la fête des terrasses le samedi 1^{er} juillet 2023 de 18h à 00h30.

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers et la bonne organisation de cette manifestation

ARRETE :

Article 1 : Les commerçants de la commune de MALLEMORT sont autorisés à organiser la fête des terrasses le samedi 1^{er} juillet 2023 de 18h à 00h30.

Article 2 : La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits et gênants le samedi 1^{er} juillet 2023 de 18h à 00h30 dans les lieux suivants :

- Rue Fernand Pauriol
- L'avenue Joliot Curie après l'entrée du parking de l'espace Dany
- Cours Victor Hugo, de l'impasse Albert Camus jusqu'au croisement du café de la poste

Article 3 : Le parking Louis Usclat sera interdit au stationnement et à la circulation le 01 juillet 2023 de 16h à 00h30. Cette place sera privatisée au profit de Mr et Mme Haro, gérant de l'établissement du café de la poste. Un service « restauration » et une piste de danse y seront spécialement dédiés pour cet évènement.

Article 4 : La signalisation sera mise en place et maintenue par les services municipaux.

Article 5 : Tout stationnement sur les lieux définis à l'article 2 sera considéré comme gênant (article R 417-10 du Code de la Route).

Article 6 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Madame la Directrice Générale des Services
- Madame la Directrice des Services Techniques
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Une copie sera adressé à :

- Messieurs les chefs de centre de secours de SENAS ET DE LA ROQUE D'ANTHERON

Fait à Mallemort, le 25/05/2023

Maire de MALLEMORT

Hélène GENTE

